



Delivering meaningful growth

31 juillet 2023 - Après 17h45 CET
Communiqué de presse - Information réglementée

GBL vise à améliorer le rendement pour les actionnaires par un programme accéléré de rachat d'actions propres et des annulations d'actions propres

À la suite de l'exécution de 26 % de son enveloppe de rachat d'actions propres de EUR 500 millions¹, Groupe Bruxelles Lambert (« GBL » ou la « Société ») réhausse son programme de rachat d'actions propres (le « Programme ») de EUR 130 millions à ce montant initial.

L'augmentation des ressources allouées au Programme reflète l'opinion du Conseil d'Administration de GBL selon laquelle le cours actuel de l'action de la Société ne reflète pas fidèlement sa valeur intrinsèque.

L'annonce d'aujourd'hui porte dès lors sur une enveloppe supplémentaire de EUR 130 millions, le montant total de EUR 500 millions du Programme réhaussé correspondant à environ 4,6 % des actions de GBL² en circulation.

Le Programme devrait être achevé avant le 31 décembre 2023, sous réserve des conditions de marché, et sera exécuté par un intermédiaire indépendant en vertu d'un mandat discrétionnaire permettant des achats tant en période fermée (*closed period*) qu'en période ouverte.

Comme précédemment, GBL convoquera une Assemblée Générale Extraordinaire en même temps que son Assemblée Générale Ordinaire le 2 mai 2024 afin de proposer une résolution visant à annuler les actions propres³ acquises par GBL dans le cadre du Programme.

Les rachats d'actions sur le marché dans le cadre du Programme s'effectueront conformément au régime de « *safe harbour* » prévu par le règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et le règlement délégué (UE) n° 2016/1052 du 8 mars 2016 portant des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation.

Pour Ian Gallienne, CEO de GBL, « *La décision de renforcer les ressources allouées à notre programme de rachat d'actions propres souligne notre confiance dans le potentiel de revalorisation du cours de l'action GBL. Notre intention d'accélérer les rachats et d'annuler ensuite les actions propres vise à capitaliser sur la décote actuelle du cours de notre action par rapport à notre actif net réévalué par action et s'inscrit dans le cadre de la poursuite de notre objectif de rendement pour les actionnaires.* »

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à :

Xavier Likin
Directeur financier
Tel : +32 2 289 17 72
xlikin@gbl.be

Alison Donohoe
Responsable des Relations Investisseurs
Tel : +32 2 289 17 64
adonohoe@gbl.be

¹ L'autorisation initiale du programme de rachat d'actions propres de GBL a été accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2020

² Sur base du prix moyen pondéré des actions GBL pendant la période du 2 mai 2023 au 28 juillet 2023

³ À l'exclusion de celles allouées aux plans d'options sur actions des employés de GBL qui représentent une minorité du total



À propos du Groupe Bruxelles Lambert

Groupe Bruxelles Lambert (« GBL ») est une société d'investissement reconnue, cotée en bourse depuis plus de soixante ans et présentant un actif net réévalué de EUR 17,5 milliards à la fin juin 2023. En tant qu'investisseur de premier plan et actif en Europe, GBL se concentre sur la création de valeur à long terme avec le soutien d'un actionnariat familial stable. En tant que société et investisseur responsables, GBL considère les facteurs ESG comme étant inextricablement liés à la création de valeur.

GBL a pour objectif de développer son portefeuille diversifié au travers d'investissement de qualité dans des actifs cotés, privés et alternatifs.

En ligne avec sa raison d'être *delivering meaningful growth*, GBL vise à offrir à ses actionnaires des rendements attractifs, se traduisant par la croissance de son actif net réévalué, un dividende durable et des rachats d'actions propres.

GBL est cotée sur Euronext Brussels (Ticker : GBLB BB ; ISIN code: BE0003797140) et fait partie de l'indice BEL20.